Image not found or type unknown

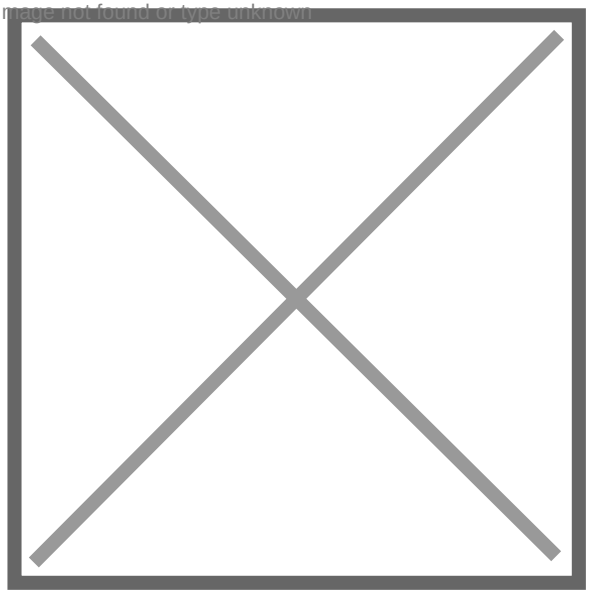

Problème sur pension alimentaire

Par **Cathycat**, le **08/03/2011** à **21:24**

Bonjour,

Je suis séparée de mon ex époux depuis janvier 2007, mon divorce a été prononcé en janvier 2009. Le juge m'a octroyé une pension alimentaire de 150€ par enfant. Mon ex-époux touchait jusqu'en 2009 une "prime" sur salaire pour mes enfants, que son employeur me verse maintenant directement, et qui est déduit du salaire de mon ex époux. Celui-ci n'avait pas prévenu son employeur de notre divorce en 2009 et encore moins de notre séparation depuis 2007.
Et il a décidé que du fait que cette "prime" était déduite de son salaire, il la déduit donc de la pension alimentaire qu'il me verse, soit maintenant 283€ au total pour mes trois enfants (sur lesquels il déduit d'un commun accord le montant d'un crédit immobilier + charges et impôts d'une résidence secondaire que nous continuons à payer à parts égales pour nos enfants (je n'ai pas d'autres moyens financiers de leur offrir des vacances)) Donc, je perçois par mois pour mes 3 enfants 51,5€. A savoir qu'il n'achète jamais rien à ses enfants en dehors d'un cadeau à Noël et leurs anniversaires.

Ai-je un recours, pour le montant de la "prime" qu'il déduit de la pension, a-t-il le droit d'agir de la sorte (il est odieux quand ses enfants ont le malheur de lui demandé un petit "cadeau" la réponse est toujours la même: demande à ta mère, elle est riche je lui verse une pension alimentaire!!!)
Pour info. il vit chez ses parents à qui il verse soit disant une pension, n'a aucune charge, je perçois un salaire de 1650€ net, je doit régler, factures, alimentation, vêtements, sorties etc etc.....

Merci par avance de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés